

MAIRIE VILLETTE-LÈS-DOLE
Département du Jura/Arrondissement de DOLE
2 Bis, route de Goux 39100
Tél : 03.84.82.40.14 / Fax : 03.84.82.87.51
mairie.villette.les.dole@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 janvier 2022

Avant l'ouverture de la séance M. le maire demande au conseil de respecter une minute de silence en mémoire des 4 enfants disparus tragiquement mercredi.

Présents : M. Legrand Jean-Luc, **Maire**

Mme Grille Édith, **Adjointe**

Mmes Fumez-Humbert Anne-Marie, Facon Lucie, **Conseillères municipales**

MM. Facon David, Dodet, Marcel, Coulon Jean-François, Pouthier Philippe, Morla Cédric, Mouquod Maxime (arrivé à 20h40), **Conseillers municipaux**

La séance est ouverte à 20h 35. – Secrétaire de séance : M. Pouthier Philippe.

M. Meuriot Guy donne pouvoir à M. Legrand J. Luc, M. Curly J.-René donne pouvoir à Mme Grille Édith, M. Eich Cédric donne pouvoir à M. Pouthier Philippe

Mme Sergeant Séverine donne pouvoir à M. Coulon J.-François.

* ** * ** * ** * ** * ** * ** * ** * ** *

M. le maire fait le point sur l'urbanisme et l'état-civil.

Plusieurs délibérations doivent être votées :

- **Délibération** concernant la ferme exploitée par M. Roussot Joël, agriculteur, décédé en 2021 : La ferme a été reprise par M. Roussot Louis, son fils, qui demande de pouvoir continuer à exploiter les fermages de la commune.

Le conseil accepte cette demande à l'unanimité.

- **Délibération** concernant la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. : À partir du 1^{er} janvier 2023, les effectifs de la communauté de l'agglomération du Grand Dole dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire des 350 agents. Le Grand Dole sollicite également la désaffiliation du centre de gestion de la fonction publique du Jura. Tout sera géré par les ressources humaines de l'agglomération du Grand Dole : les salaires, les carrières des agents ; seuls le CCAS et la police municipale restent sous la responsabilité de la Ville de Dole En ce qui concerne Villette, nous avons uniquement la secrétaire de mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Délibération** pour l'adhésion au groupement d'achat du SIEC pour l'électricité : M. le maire a chargé Jean Curly, adjoint et également élu délégué au SIEC pour le canton de prendre tous les renseignements nécessaires afin de réduire la facture en électricité, cela suite aux annonces de prix en hausse pour les années à venir. Faire partie du groupement d'achat est intéressant : l'économie sur la facture globale serait de l'ordre de 13 à 15%, et le coût pour la commune à régler au SIEC est de 90,00 € pour 3 ans, rien de plus. Un logiciel est également mis à disposition pour contrôler la consommation.

Le groupement est composé de 8 syndicats de la région Bourgogne - Franche-Comté, ce qui représente de nombreuses communes. M. le maire a également pris contact avec des collègues de communes affiliés déjà depuis plusieurs années. Tous sont satisfaits du système.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Délibération** pour avis du conseil municipal concernant la validation du règlement local de la publicité intercommunal. Ce document est destiné à réglementer la publicité : il respecte les objectifs définis dans les délibérations des 15 décembre 2015 et 26 juin 2017 et s'est conformé aux dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Une fois approuvé, il deviendra une annexe au plan local d'urbanisme intercommunal. Il harmonise certaines règles en matière de publicités et pré-enseignes entre Dole et les autres communes, afin d'éclaircir le paysage publicitaire intercommunal.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Encaissement de chèques :

- Chèque de 165,18 € de M. Mouquod Jérémie pour les fermages de La Pressagne,
- Chèque de Groupama de 163,90 € pour le remboursement des extincteurs et les vêtements de travail achetés aux employés communaux.
- Don de M. Perchat producteur de miel (50,00 €) pour l'occupation du Bois de la Mousse.

Employé communal

Le contrat de travail de M. Alain Hamiot est renouvelé pour 6 mois. Il effectue 23 heures par semaine, mais, avec son accord, il travaillera moins en hiver et un peu plus en été.

Élections :

- L'élection Présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril.
- Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin.

3 personnes, dont un adjoint si possible, seront présents pendant au moins une des trois tranches horaires définies : 8h-11h30 - 11h30-15h - 15h-18h, plus dépouillement pour les personnes qui le souhaitent. La répartition se fera lors du prochain conseil municipal.

Anciens Combattants : M. Revilloud, Président des Anciens Combattants, et Souvenir Français a pris contact avec M. le maire. Il fera une demande de subvention (de l'ordre de 50€) auprès de la Commune pour l'entretien des tombes des Morts pour la France. Il proposera également une vente de bleuets pour le 11 novembre.

O.N.F. : Le devis de 3617,34 € TTC pour les travaux sylvicoles a été signé. Ces travaux concernent les cloisonnements, la maintenance des cloisonnements sylvicoles au broyeur, les dégagements manuels en pleine régénération naturelle des feuillues avec maintien du gainage.

Édith Grille fait le point sur le budget : Il n'y a pour l'instant pas de grosses dépenses engagées. L'endettement de la commune reste peu élevé.

En ce qui concerne la salle polyvalente, les subventions sollicitées commencent à rentrer : 90000,00 € ont été reçus du département. Les appels d'offres ont été lancés ; leur retour est prévu en février. La commission se réunira le 11 février, et l'on connaîtra alors le coût réel des travaux.

Par ailleurs nous avons perçu du Grand Dole 4804,69 € concernant le fonds de concours de la voie verte. À noter qu'à ce jour il reste quelques travaux à finir.

Il faudra, dans le prochain budget, tenir compte de la forte augmentation des coûts du gaz, électricité, carburants et autres combustibles

Vidéo-surveillance : Le dossier suit son cours normalement

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h.

Fait à VILLETTE-LÈS-DOLE le 21 janvier 2022

Le Maire,

Jean-Luc LEGRAND

